

**Document Unique  
d'Évaluation des Risques Professionnels**

*Méthode d'évaluation proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Meuse*

*Date de la dernière mise à jour : Novembre 2025*

<b>COLLECTIVITÉ</b>	Ville de COMMERCY	<b>UNITÉ DE TRAVAIL</b>	<b>CONSERVATOIRE DE MUSIQUE</b>
<b>FONCTION DES AGENTS</b>	Enseignants Directeur Secrétariat	<b>SITES / LOCAUX</b>	Place Charles de Gaulle 55200 COMMERCY

**HISTORIQUE des MISES À JOUR et des AUDITS**

Date	Version	Intervenant / Rédacteur	Nature des modifications
24/02/2025	V1	Sarah MOSSI	Version initiale

<b>RÉALISATION DU DOCUMENT</b>	Sarah MOSSI	Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Meuse 92 rue des Capucins 55202 COMMERCY cedex
--------------------------------	-------------	--

<b>VALIDATION DU DOCUMENT</b>	Comité Social Territorial	Avis favorable le _____
	Conseil municipal	Le _____

## I. Généralités

Envoyé en préfecture le 17/12/2025  
Reçu en préfecture le 17/12/2025  
Publié le  
ID : 055-215501222-20251217-2025\_150-DE



Fondement de toute démarche de prévention, l'évaluation des risques professionnels permet, année après année, de repérer et de classer les risques importants de la collectivité afin d'élaborer un plan d'actions préventives et/ou correctives prioritaires.

Le document unique d'évaluation des risques professionnels est la transcription écrite des résultats de cette évaluation.

En plus de permettre d'améliorer les conditions de travail des agents, ***ce document revêt un caractère obligatoire.***

Depuis le 7 novembre 2002, le fait pour tout employeur de ne pas transcrire et mettre à jour l'évaluation des risques est passible d'une amende prévue par une contravention de 5<sup>ème</sup> classe, soit 1 500 euros au plus, montant porté en cas de récidive à 3 000 euros.

L'obligation d'élaborer le Document Unique fait suite au décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.

Cette obligation est également prévue par l'article L. 4121-2 du Code du travail, introduisant deux dispositions réglementaires :

- articles R. 4121-1 à 4 qui précisent le contenu de l'obligation pour l'employeur de créer un tel document,
- article R. 4741-1 qui porte sur le dispositif de sanctions pénales en cas de non-respect par l'employeur des différentes obligations auxquelles il est soumis en matière d'évaluation des risques.

Conformément au *décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié* relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et la protection de la santé des agents placés sous leur autorité, notamment en appliquant les dispositions définies aux livres Ier à V de la quatrième partie du Code du travail.

Le document unique et ses versions antérieures sont tenus, pendant une durée de 40 ans, à disposition :

- des agents et anciens agents de la collectivité pour les versions en vigueur durant leur période d'activité dans la collectivité,
- des membres de la délégation du personnel du comité social territorial (CST) et de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail (FSSCT),
- du service de prévention et de santé au travail,
- également, sur demande, à la disposition de l'inspecteur ou du contrôleur du travail ou des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.

En application du *décret n° 2008-1347 du 17 décembre 2008*, ce document doit être utilisé pour former et informer les agents quant aux risques auxquels ils sont exposés.

Le Document Unique doit être mis à jour :

- au moins une fois par an dans les collectivités d'au moins 11 agents,
- lorsque toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou des conditions de travail est prise (notamment lors de toute transformation importante, d'un poste de travail, d'un changement de produit ou de l'organisation du travail),
- lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque est portée à la connaissance de l'employeur.

La mise à jour du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRIPACT, collectivités avec effectif  $\geq 50$  agents) ou de la liste des actions de prévention et de protection (collectivités avec effectif  $< 50$  agents) mentionnés au III de l'article L. 4121-3-1 est effectuée à chaque mise à jour du document unique.

## **II. Contenu du document unique**

L'Évaluation des Risques Professionnels est une démarche structurée qui suit les étapes suivantes :

- identifier les risques : repérer les dangers, les analyser et se prononcer sur leurs expositions,
- classer et hiérarchiser les risques : en fonction de leurs gravités et de leurs fréquences,
- proposer des actions de prévention et/ou de protection.

### **II. 1 Identification**

Il s'agit de déterminer toutes les situations dangereuses par unité de travail. Les risques généraux communs à l'ensemble des agents de la collectivité sont identifiés dans l'onglet « Évaluation des risques ».

Dans un premier temps, il est nécessaire de bien identifier toutes les unités de travail de la collectivité. On entend par unité de travail soit une direction, un service ou une équipe. Ceci est à déterminer en fonction de la taille de la collectivité.

Ensuite, pour chaque unité de travail, il s'agit d'identifier les postes de travail/métiers (ex : jardinier, secrétaire, etc.).

Puis, pour chaque poste de travail/métier, sont identifiées les phases d'activité (ex : tonte, travail sur écran, etc.).

***En annexe 2 sont donnés l'ensemble des risques pouvant être rencontrés dans les collectivités .***

### **II.2 Classification et hiérarchisation des risques**

Le résultat de l'évaluation des risques permet de les hiérarchiser : du risque le plus important au plus faible afin de déterminer les actions prioritaires.

L'évaluation du risque repose sur la prise en compte des critères principaux, à savoir un critère d'exposition (qui est la combinaison de deux critères : la fréquence et la durée), un critère de gravité et un critère de maîtrise.

#### **II. 2.1 Le critère de Gravité**

La gravité correspond à la gravité du dommage auquel est exposé le ou les agents.

Elle est cotée de 1 à 4, de la plus faible à la plus grave.

<b>GRAVITÉ (G)</b>	
1	Gène ou effet négligeable sur la santé (accident de service sans arrêt, maladie bénigne)
2	Dommage léger, sans séquelle (accident de service avec arrêt, incapacité temporaire)
3	Dommage grave et/ou laissant des séquelles (accident de service avec arrêt, incapacité permanente partielle)
4	Décès probable

## II.2.2 Le critère d'Exposition

L'exposition correspond à la combinaison de la fréquence et de la durée d'exposition au danger.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025  
Reçu en préfecture le 17/12/2025  
Publié le  
ID : 055-215501222-20251217-2025\_150-DE



### La fréquence est cotée de 1 à 4

FRÉQUENCE (F)	
1	Faible : au moins 1 fois par an
2	Moyenne : au moins 1 fois par mois
3	Grande : au moins 1 fois par semaine
4	Très grande : au moins 1 fois par jour

### La durée est cotée de 1 à 3

DURÉE (D)	
1	Faible : $D < 1h$
2	Moyenne : $1h < D < 6h$
3	Grande : $D > 6h$

**EXPOSITION = FRÉQUENCE + DURÉE**

## II. 2.3 Le risque brut

Il répond au produit de la Gravité et de l'Exposition et est coté de 2 à 28.

**RISQUE BRUT = EXPOSITION x GRAVITÉ**

Les niveaux de risque **12 à 28** sont forts.

Les niveaux de risque **6 à 11** sont moyens.

Les niveaux de risque **1 à 5** sont faibles.

## II. 2.4 Les actions préventives et/ou protectrices existantes

Dans cette colonne, sont pris en compte les moyens de prévention et de protection déjà mis en œuvre dans la collectivité.

Exemples	<b>Protections collectives</b> : carters de protection, extincteurs, mise à disposition d'échafaudages contrôlés, ... <b>Protections individuelles</b> : gants, chaussures, lunettes, masque de soudure, tenue de travail, bouchons d'oreilles, ... <b>Formations, consignes</b> : habilitations, CACES, consignes de sécurité, ...
----------	---

*Ces différents moyens de maîtrise sont cotés suivant leur efficacité, leur pertinence, l'avancement de leur réalisation, de 0,25 pour une très bonne maîtrise à 1 lorsque celle-ci est absente.*

**MAÎTRISE (M)**

0.25	Maîtrise satisfaisante	Personnel formé Risque signalé, Protections collectives adaptés en place, Equipements de protection individuels à disposition
0.5	Maîtrise acceptable	Si absence d'au moins un critère
0.75	Maîtrise insuffisante	Si absence d'au moins deux critères
1	Aucune maîtrise	Si absence d'au moins trois critères ou non-conformité réglementaire

## II. 2.5 Le risque résiduel

Il est le résultat réel de l'exposition des travailleurs à un danger. En effet, il prend en compte les moyens de maîtrise déjà en place.

$$\text{RISQUE RESIDUEL} = \text{RISQUE BRUT} \times \text{MAÎTRISE}$$

On obtient ainsi un niveau de risque qui permet ensuite de les hiérarchiser et ainsi de prioriser les actions à mettre en place au sein de la collectivité. Les risques sont classés en trois niveaux :

NIVEAUX DE RISQUES	Signification en terme de plan d'actions
<b>1 à 5 : RISQUE FAIBLE</b>	AUCUNE ACTION complémentaire ne s'impose : l'événement dangereux a été pris en compte et étudié lors de l'évaluation des risques, mais la conclusion a été un risque minime ou correctement maîtrisé par les mesures actuelles. Le personnel nouveau au poste doit cependant être informé de l'éventualité de cet événement à l'occasion de la formation sécurité au poste de travail
<b>6 à 11 : RISQUE MOYEN</b>	Ce niveau de risque implique <b>UNE ACTION</b> , au moins en terme de communication et formalisation d'une consigne, de sensibilisation du personnel et de suivi dans le temps de l'évolution du risque
<b>12 à 28 : RISQUE FORT</b>	Ce niveau de risque implique <b>UNE ACTION PALLIATIVE</b> rapide et une <b>SOLUTION DURABLE</b> pour ramener le risque à un niveau acceptable

# Recensement des Unités de Travail

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

ID : 055-215501222-20251217-2025\_150-DE



Dans la méthode proposée, les unités de travail et les sous-unités de travail sont définies comme des directions, des services ou des équipes selon la taille de la collectivité.  
Il est essentiel de bien les identifier en amont. Cette arborescence constituera le squelette du document unique.

*Ex : Grandes et moyennes collectivités : Unité de travail = Direction ; Sous-Unité de Travail = Service*

*Petites collectivités : Unité de travail = Service ; Sous-Unité de Travail = Équipe*

<b>Code UT</b>	<b>Unité de travail</b>	<b>Sous-Unité de Travail</b>	<b>Description</b>	<b>Sites / Locaux</b>	<b>Fonctions des agents concernés</b>	<b>Nombre d'agents</b>
3	Conservatoire de Musique	3-1 Risques généraux	Cette unité décrit les risques auxquels sont exposés l'ensemble des agents.	Conservatoire de musique	Ensemble des agents	
3	Conservatoire de Musique	3-2 Direction	Description des risques liés à l'activité de direction au sein du conservatoire et dans le cadre des déplacements professionnels.	Conservatoire de musique Région Grand Est	Directeur	1
3	Conservatoire de Musique	3-3 Secrétariat	Cette unité comporte les risques liés aux activités de secrétariat : accueil du public, accueil téléphonique, inscription, facturation, ...	Conservatoire de musique Ensemble du département	Secrétaire	1
3	Conservatoire de Musique	3-4 Enseignement musical	Cette unité comprend les risques liés à l'ensemble des activités : cours individuel, cours collectif, auditions ainsi que les prestations ayant lieu dans les différentes salles.	Conservatoire de musique Région Grand Est	Professeurs de musique	

## IDENTIFICATION

## ÉVALUATION

Code UT	Sous-Unité de Travail	Phase d'activité	Agents concernés	Risques	Situations dangereuses	Dommages possibles	F	D	G	Risque Brut	Observations	Actions préventives et/ou protectrices existantes	M	Risque Résiduel
3	3-1 Risques généraux	Déplacements domicile/travail	Ensemble des agents	Risques routiers	Conduite hivernale Conduite nocturne Conduite par temps pluvieux Présence d'animaux sur la chaussée Mauvais état des routes	Blessures, fractures, décès	4	2	4	24	Les agents utilisent leur véhicule personnel afin de se rendre au conservatoire. Les plus éloignés effectuent un trajet de 60 km aller. Certains effectuent deux trajets par jour	Contrôle périodique du véhicule Entretien du véhicule Respect de la réglementation	0.25	6
3	3-1 Risques généraux	Déplacements parking/lieu de travail	Ensemble des agents	Risques routiers	Cohabitation véhicules/piétons	Blessures, fractures, décès	4	1	4	20	Les agents se garent au niveau des parkings situés à proximité directe du conservatoire. Il s'agit de parkings très fréquentés par les administrés.	Respect de la réglementation	0.25	5
3	3-1 Risques généraux	Déplacements parking/lieu de travail	Ensemble des agents	Risques de trébuchement, heurt ou autre perturbation du mouvement	Déplacements sur sol glissant en période hivernale	Blessures, entorses, fractures	1	1	2	4		Salage	0.50	2
3	3-1 Risques généraux	Déplacements au sein du bâtiment	Ensemble des agents	Risques de trébuchement, heurt ou autre perturbation du mouvement	Déplacements avec charges Déplacements sur sol glissant	Blessures, entorses, fractures	3	1	2	8	Les déplacements avec charges (instruments de musique, document, sacs) peuvent déséquilibrer et générer des chutes de plain pied. Le sol rendu glissant en cas de pluie peut être source de chutes		0.50	4
3	3-1 Risques généraux	Déplacements au sein du bâtiment	Ensemble des agents	Risques de chute de hauteur	Déplacements dans l'escalier	Blessures, entorses, fractures	3	1	3	12	L'escalier principal dispose d'une rampe qui ne permet pas de prévenir les chutes compte tenu de sa configuration. La rampe est située sur le côté gauche		0.75	9
3	3-1 Risques généraux	Déplacements au sein du bâtiment	Ensemble des agents	Risques de chute de hauteur	Dénivellations	Blessures, entorses, fractures	3	1	2	8	On retrouve au rez de chaussée des dénivellations avec marches. Certaines sont signalées par un marquage au sol, tandis que d'autres montrent des signes d'usure		0.75	6
3	3-1 Risques généraux	Ensemble des activités	Ensemble des agents	Risques liés aux ambiances thermiques	Ambiance thermique froide	Rhume	2	2	2	8	En hiver il fait relativement froid dans le hall. Les surfaces vitrées et les entrées et sorties ne permettent pas l'obtention d'une température optimale		0.50	4
3	3-1 Risques généraux	Accès aux sanitaires	Ensemble des agents	Risques liés aux agents biologiques	Partage des sanitaires	Infection	3	1	2	8	Le partage des sanitaires peut exposer les agents à des micro organismes pouvant être pathogènes. Les sanitaires sont désinfectés tous les jours	Désinfection quotidienne des sanitaires Sanitaires à chaque niveau	0.50	4
3	3-1 Risques généraux	Ensemble des activités	Ensemble des agents	Risques liés aux agents biologiques	Contact avec des personnes, des objets et/ou des surfaces infectés	Infection Covid 19	1	1	2	4	En période d'épidémie, le contact avec des personnes, objets et/ou surfaces peut être source d'infection	Distanciation physique Désinfection des locaux Port du masque	0.50	2
3	3-1 Risques généraux	Ensemble des activités	Ensemble des agents	Risques liés à l'électricité	Local électrique ouvert	Électrisation, électrocution	4	2	3	18	Le local électrique qui se situe dans la cour est accessible, il n'est pas fermé à clé	Déjouleur différentiel	1.00	18
3	3-1 Risques généraux	Accès aux éléments stockés en hauteur	Ensemble des agents	Risques de chute de hauteur	Utilisation de l'escabeau	Blessures, entorses, fractures	3	1	2	8	Certains éléments stockés en hauteur nécessitent l'utilisation de moyens d'accès. On retrouve un grand escabeau de plus de 3 marches		0.75	6
3	3-1 Risques généraux	Ensemble des activités	Ensemble des agents	Risques liés aux effondrements et aux chutes d'objets	Stockage en hauteur d'éléments lourds	Blessures, fractures	4	2	2	12	On retrouve en salle de percussions ainsi que dans une salle de stockage de partitions et instruments des éléments lourds qui ne sont pas stockés à hauteur d'homme. Cela peut générer des chutes d'objets		0.75	9
3	3-1 Risques généraux	Ensemble des activités	Ensemble des agents	Risques d'incendie, d'explosion	Dysfonctionnement de la chaudière gaz	Brûlures, asphyxie	1	2	3	9	Le dysfonctionnement d'une chaudière à gaz peut être source d'incendie. La chaudière est contrôlée	Contrôle périodique de la chaudière Extincteurs contrôlés BAES SSI	0.50	5
3	3-1 Risques généraux	Ensemble des activités	Ensemble des agents	Risques d'agression physique et/ou verbale	Intrusion de personnes alcoolisées	Stress, blessures	2	1	2	6	Il arrive que des personnes alcoolisées s'introduisent dans le bâtiment (5 à 6 fois par an). Ces intrusions n'ont pas donné lieu à des agressions		0.75	5
3	3-1 Risques généraux	Ensemble des activités	Ensemble des agents	Risques liés aux agents biologiques	Aiguille trouvée	Infection	1	2	3	9	Une aiguille fut trouvée avant la période Covid		0.75	7
3	3-1 Risques généraux	Préparation des collations	Ensemble des agents	Risques liés aux équipements de travail	Utilisation d'équipements chauffants	Brûlures	4	1	2	10	Les agents ont à leur disposition des équipements chauffants tels que cafetière, bouilloire, micro-ondes		0.50	5
3	3-1 Risques généraux	Relations avec les collègues	Ensemble des agents	Risques psychosociaux	Conflits internes	Stress, troubles psychosomatiques	1	1	2	4	Il n'y a pas de conflits à déplorer		0.50	2
3	3-1 Risques généraux	Relations avec la hiérarchie	Ensemble des agents	Risques psychosociaux	Conflits internes	Stress, troubles psychosomatiques	1	1	2	4	Il n'y a pas de conflits à déplorer		0.50	2

## IDENTIFICATION

## ÉVALUATION

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le



ID : 055-215501222-20251217-2025\_150-DE

Agents concernés	Risques	Situations dangereuses	Dommages possibles	F	D	G	Risque Brut	Observations	Actions préventives et/ou protectrices existantes		M	Risque Résiduel
Directeur	Risques d'agression physique et/ou verbale	Contact avec des personnes agressives	Stress, blessures	1	1	3	6	L'agent accueille le public le lundi, mercredi et vendredi selon des horaires définis. Les personnes reçues ne sont pas agressives.	Présence des agents		0.50	3
Directeur	Risques routiers	Cohabitation véhicules/piétons	Blessures, fractures, décès	3	1	4	16	L'agent se rend à la mairie et/ou au service technique à pied une à deux fois par semaine.	Respect de la réglementation		0.25	4
Directeur	Risques liés au travail sur écran	Travail sur écran en continu	Fatigue visuelle	4	2	1	6	Les activités de l'agent sont partagées entre le temps dédié aux élèves et les activités bureautique. Le travail sur écran en continu peut générer une fatigue visuelle qui pourrait s'accentuer par le manque de luminosité du bureau.			0.50	3
Directeur	Risques liés au travail sur écran	Postures sédentaires/mouvements répétitifs des doigts	Douleurs musculaires/TMS Maladies cardio-vasculaires	4	2	3	18	Les activités bureautique sont source de postures sédentaires et de mouvements répétitifs. L'agent dispose d'un siège ancien ayant un dossier défectueux. L'agent utilise un ordinateur portable (personnel), l'aménagement du poste n'est pas adapté à une utilisation prolongée (ordinateur non réhaussé, absence de clavier externe).	Alternance des tâches		0.75	14
Directeur	Risques psychosociaux	Utilisation de matériel informatique personnel	Stress	4	2	2	12	L'agent dispose d'un ordinateur fixe, néanmoins, il utilise un ordinateur portable personnel pour avoir accès aux logiciels de musique.			0.75	9
Directeur	Risques liés aux agents biologiques	Présence de moisissures sur le mur	Irritations des yeux, de la gorge et du nez, toux, asthme, rhinite allergique, maladies pulmonaires, ...	4	2	2	12	On retrouve au niveau d'un mur du bureau de la direction de la moisissure. Le service technique est intervenu, une plaque de placo hydrofuge a été placée sur la moisissure.			0.75	9
Directeur	Risques psychosociaux	Respect des délais en mode dégradé	Stress	3	2	2	10	La gestion des événements requiert le respect de différents jalons qui pourrait générer du stress notamment en mode dégradé (absence de personnel, météo non clémente, problème matériel, ...)			0.50	5
Directeur	Risques psychosociaux	Conflits internes	Stress, troubles psychosomatiques	1	1	2	4	Il n'y a pas de conflits à déplorer.			0.50	2
Directeur	Risques psychosociaux	Conflits avec les élus	Stress, troubles psychosomatiques	1	1	4	8	Il n'y a pas de conflits à déplorer.			0.50	4

## IDENTIFICATION

## ÉVALUATION

Code UT	Sous-Unité de Travail	Phase d'activité	Agents concernés	Risques	Situations dangereuses	Dommages possibles	F	D	G	Risque Brut	Observations	Actions préventives et/ou protectrices existantes	M	Risque Résiduel
3	3-3 Secrétariat	Accueil du public	Secrétaire	Risques d'agression physique et/ou verbale	Contact avec des personnes agressives	Blessures, stress	1	1	2	4	Le public accueilli est courtois, le public reçu n'est pas agressif.	Présence des collègues	0.50	2
3	3-3 Secrétariat	Accueil téléphonique	Secrétaire	Risques d'agression physique et/ou verbale	Contact avec des personnes agressives	Stress	1	1	2	4	L'accueil téléphonique se déroule bien, les personnes ne sont pas agressives.		0.50	2
3	3-3 Secrétariat	Accueil téléphonique	Secrétaire	Risques psychosociaux	Gestion de nombreux appels téléphoniques	Fatigue, stress	2	2	2	8	Les appels téléphoniques sont plus nombreux en début et en fin d'année scolaire.		0.50	4
3	3-3 Secrétariat	Déplacements professionnels	Secrétaire	Risques routiers	Conduite hivernale Conduite nocturne Conduite par temps pluvieux Présence d'animaux sur la chaussée Mauvais état des routes	Blessures, fractures, décès	3	1	4	16	Les déplacements professionnels se font principalement sur Commercy.		0.25	4
3	3-3 Secrétariat	Activités bureautique : facturation, gestion des absences, inscriptions, ...	Secrétaire	Risques liés au travail sur écran	Travail sur écran en continu	Fatigue visuelle	3	2	1	5	Les activités de l'agent sont partagées entre le temps dédié aux élèves et les activités bureautique. Le travail sur écran en continu peut générer une fatigue visuelle qui pourrait s'accentuer par le manque de luminosité du bureau.		0.50	3
3	3-3 Secrétariat	Activités bureautique : facturation, gestion des absences, inscriptions, ...	Secrétaire	Risques et nuisances liés au bruit	Bruit généré par l'imprimante, par les conversations, par les cours de musique	Fatigue auditive, stress, maux de tête	3	1	2	8	Le bruit généré par l'imprimante et les activités d'enseignement musical peuvent occasionner de la gêne.		0.50	4
3	3-3 Secrétariat	Activités bureautique : facturation, gestion des absences, inscriptions, ...	Secrétaire	Risques liés au travail sur écran	Posture statique prolongée/mouvements répétitifs des doigts	Douleurs musculaires/TM/S Maladies cardio vasculaires	3	2	3	15	Les activités bureautique engendrent le maintien de postures sédentaires. Le poste de l'agent est composé d'un ordinateur fixe avec clavier filaire et d'une souris sans fil. On retrouve un ancien siège avec accoudoirs fixes en bois.		0.50	8
3	3-3 Secrétariat	Ensemble des activités	Secrétaire	Risques de trébuchement, heurt ou autre perturbation du mouvement	Déplacements avec charges	Blessures, entorses, fractures	3	1	2	8	Le déplacement avec charges (ramettes de papier, dossiers, archives, ...) augmente le risque de chutes de plain pied.		0.50	4
3	3-3 Secrétariat	Ensemble des activités	Secrétaire	Risques de chute de hauteur	Dénivellations entre les différents espaces au rez de chaussée	Blessures, entorses, fractures	3	1	2	8	Il y a des différences de niveaux au rez de chaussée. Les marches disposent d'un marquage usé. On retrouve des escaliers sans signalisation.	Signalisation de certaines marches	0.75	6

## IDENTIFICATION

## ÉVALUATION

Code UT	Sous-Unité de Travail	Phase d'activité	Agents concernés	Risques	Situations dangereuses	Dommages possibles	F	D	G	Risque Brut	Observations	Actions préventives et/ou protectrices existantes	M	Risque Résiduel
3	3-4 Enseignement musical	Mise en place des salles/Prestations externes	Professeurs de musique	Risques liés à la charge physique de travail	Port de charges lourdes	Douleurs musculaires/TMS Blessures/Fractures	2	1	3	9	Les agents sont amenés à porter des charges lourdes : instruments, câbles, matériel de sonorisation, tables, chaises ... à l'école de musique mais aussi dans le cadre des prestations externes. Le service technique est chargé de la manutention et de la mise en place du matériel lors des manifestations, néanmoins, certains agents aident. Ils ne disposent pas de chaussures de sécurité.	Manutention principalement effectuée par le service technique	0.75	7
3	3-4 Enseignement musical	Cours / Auditions / Prestations externes	Professeurs de musique	Risques et nuisances liés au bruit	Bruit généré par les instruments	Fatigue auditive, maux de tête, baisse de l'audition, acouphènes, hyperacousie, ...	4	2	2	12	Les agents sont exposés de façon régulière au bruit généré par les instruments, les élèves et dans le cadre des concerts. Ils ne portent pas de protections auditives.		0.75	9
3	3-4 Enseignement musical	Cours / Auditions / Prestations externes	Professeurs de musique	Risques liés à la charge physique de travail	Utilisation intensive de la voix	Fatigue vocale, dysphonie, lésions des cordes vocales, ...	4	2	2	12	Les enseignants utilisent continuellement leur voix. Ils peuvent être amenés à parler plus fort pour se faire entendre dans le cadre des cours collectifs. Ce risque est accru chez les professeurs de chant et d'instruments à vent.		0.50	6
3	3-4 Enseignement musical	Cours / Auditions / Prestations externes	Professeurs de musique	Risques liés à la charge physique de travail	Pratique professionnelle d'un instrument de musique	Tendinite, syndrome du canal carpien, douleurs musculaires, dystonie de fonction, ...	4	2	3	18	La pratique professionnelle d'un instrument de musique peut de part les postures imposées provoquer des douleurs musculaires et des TMS.	Formation	0.25	5
3	3-4 Enseignement musical	Cours / Auditions / Prestations externes	Professeurs de musique	Risques liés à la charge physique de travail	Pratique professionnelle d'un instrument de musique à vent	Lésions cutanéo-muqueuses, spasmes des muscles des joues, des lèvres et de la langue, trouble de l'articulation temporo-mandibulaire, infections, asthme, allergie ...	4	2	3	18	La sollicitation des sphères oro-faciales et pulmonaires peut conduire à des pathologies.	Hygiène de l'instrument	0.25	5
3	3-4 Enseignement musical	Cours / Auditions / Prestations externes	Professeurs de musique	Risques psychosociaux	Pression des résultats	Stress	2	2	2	8	Les enseignants accompagnent les élèves tout au long de leur parcours diplômant. L'atteinte de l'objectif général, à savoir, la réussite aux examens, peut générer du stress.		0.50	4
3	3-4 Enseignement musical	Cours / Auditions / Prestations externes	Professeurs de musique	Risques psychosociaux	Gestion d'élèves dit "difficiles"	Stress	1	1	2	4	La gestion d'élèves difficiles peut être source de stress et de fatigue. Les agents disent pas rencontrer de difficultés majeures à ce niveau.		0.50	2
3	3-4 Enseignement musical	Cours / Auditions / Prestations externes	Professeurs de musique	Risques psychosociaux	Surveillance en continu du jeune public	Stress	4	2	2	12	Les élèves reçus ont minimum 18 mois, cela requiert une surveillance en continu. La responsabilité de la sécurité peut être source de stress.		0.50	6
3	3-4 Enseignement musical	Cours / Auditions / Prestations externes	Professeurs de musique	Risques psychosociaux	Utilisation de matériel personnel	Stress	4	2	2	12	Certains agents utilisent du matériel personnel à des fins professionnels: ordinateurs, siège...		0.75	9
3	3-4 Enseignement musical	Contact avec les parents	Professeurs de musique	Risques d'agression physique et/ou verbale	Contact avec des parents agressifs	Stress, blessures	1	1	2	4	Il n'y a pas d'événements conflictuels à déplorer.		0.50	2
3	3-4 Enseignement musical	Ensemble des activités	Professeurs de musique	Risques psychosociaux	Difficultés de conciliation professionnelle/vie privée	Stress	3	2	2	10	Les horaires sont variables. Les agents peuvent travailler le soir ainsi que le week-end. Les prestations extérieures ayant lieu en soirée peuvent finir tard. Cela pourrait perturber l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.		0.50	5
3	3-4 Enseignement musical	Ensemble des activités	Professeurs de musique	Risques psychosociaux	Rythme de travail variable	Stress	3	2	2	10	En fonction des projets, le rythme de travail vari. On observe des périodes plus intenses que d'autres en terme de charge de travail.		0.50	5
3	3-4 Enseignement musical	Ensemble des activités	Professeurs de musique	Risques liés aux agents biologiques	Contact avec des élèves malades	Infection	1	2	2	6	Le contact avec des élèves malades peut être source d'infection.	Distanciation physique Lavage des mains	0.50	3
3	3-4 Enseignement musical	Ensemble des activités	Professeurs de musique	Risques liés au travail isolé	Retard dans les délais d'intervention	Blessures, malaise	2	1	3	9	Les agents peuvent se retrouver en situation de travail isolé suite au départ du dernier élève le soir ou entre 12h et 14h le samedi. Il n'y a pas de procédure relative au travail isolé.		0.75	7

## IDENTIFICATION

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

UATG Publié le

25 S<sup>2</sup>LO

ID : 055-215501222-20251217-2025\_150-DE Risque

## Risque Sociétal

#### Plan d'actions préventives et/ou correctives à réaliser

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

ID : 055-215501222-20251217-2025\_150-DE



Code UT	Sous-Unité de Travail	Phase d'activité	Source de dangers	Actions préventives et/ou protectrices existantes	Risque Résiduel	Propositions d'actions préventives et/ou correctives	Responsable	Coût	Délai	Date de réalisation
3	3-1 Risques généraux	Déplacement domicile/travail	Conduite hivernale Conduite nocturne Conduite par temps pluvieux Présence d'animaux sur la chaussée Mauvais état des routes	Contrôle périodique du véhicule Entretien du véhicule Respect de la réglementation	6	Sensibiliser les agents aux risques routiers	Mairie de Commercy			
3	3-1 Risques généraux	Déplacement au sein du bâtiment	Absence de rampe de maintien sur le côté droit		9	Installer une rampe de maintien permettant de prévenir le risque de chute	Mairie de Commercy			
3	3-1 Risques généraux	Déplacement au sein du bâtiment	Dénivellations		6	Signaler toutes les dénivellations avec la signalisation appropriée	Mairie de Commercy			
3	3-1 Risques généraux	Ensemble des activités	Local électrique accessible		18	Fermer le local électrique à clé	Mairie de Commercy			Voir avec Amandine si suite au travaux le coffret sera déplacé
3	3-1 Risques généraux	Accès aux éléments stockés en hauteur	Utilisation de l'escabeau		6	Proscrire l'utilisation de l'escabeau pour l'accès en hauteur	Mairie de Commercy			
3	3-1 Risques généraux	Ensemble des activités	Stockage en hauteur d'éléments lourds		9	Proscrire le stockage en hauteur d'éléments lourds	Mairie de Commercy			
3	3-1 Risques généraux	Ensemble des activités	Présence d'aiguille		7	Établir une procédure sur la conduite à tenir en cas de contact avec une aiguille	Mairie de Commercy			
3	3-2 Direction	Activités bureautiques	Postures sédentaires		14	Fournir à l'agent un nouveau siège	Mairie de Commercy	500 € HT	31/12/2025	
3	3-2 Direction	Activités bureautiques	Postures sédentaires		14	Aménager le poste de l'agent pour une utilisation prolongée de l'outil informatique : support pour rehausser l'ordinateur portable, clavier externe ...	Mairie de Commercy			Attendre fin des travaux
3	3-2 Direction	Activités bureautiques	Utilisation de matériel informatique personnel		9	Fournir à l'agent l'équipement informatique nécessaire à ses activités	Mairie de Commercy			
3	3-2 Direction	Activités bureautiques	Présence de moisissures		9	Installer une ventilation efficace dans les nouveaux espaces de travail	Mairie de Commercy			
3	3-3 Secrétariat	Activités bureautiques	Postures sédentaires		6	Mettre à la disposition de l'agent un nouveau siège	Mairie de Commercy			
3	3-4 Enseignement musical	Mise en place des salles/prestations externes	Port de charges lourdes Postures contraignantes Gestes répétitifs		7	Proposer aux agents la formation PRAP	Mairie de Commercy			01/09/2026
3	3-4 Enseignement musical	Mise en place des salles/prestations externes	Port de charges lourdes		7	Fournir aux agents des chaussures de sécurité	Mairie de Commercy			
3	3-4 Enseignement musical	Cours/auditions/prestations externes	Bruit		9	Sensibiliser les agents aux risques liés au bruit	Mairie de Commercy			
3	3-4 Enseignement musical	Cours/auditions/prestations externes	Bruit		9	Fournir aux agents des protections auditives	Mairie de Commercy			
3	3-4 Enseignement musical	Cours/auditions/prestations externes	Travail isolé (retard dans les délais d'intervention		7	Etablir une procédure afin de prévenir les risques liés au travail isolé	Mairie de Commercy			
3	3-4 Enseignement musical	Cours/auditions/prestations externes	Utilisation de matériel personnel		9	Faire le point sur les besoins en matériel des agents afin d'éviter toute utilisation de matériel personnel	Mairie de Commercy			

## RISQUES GÉNÉRAUX



Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

**S2LO**

ID : 055-215501222-20251217-2025\_150-DE



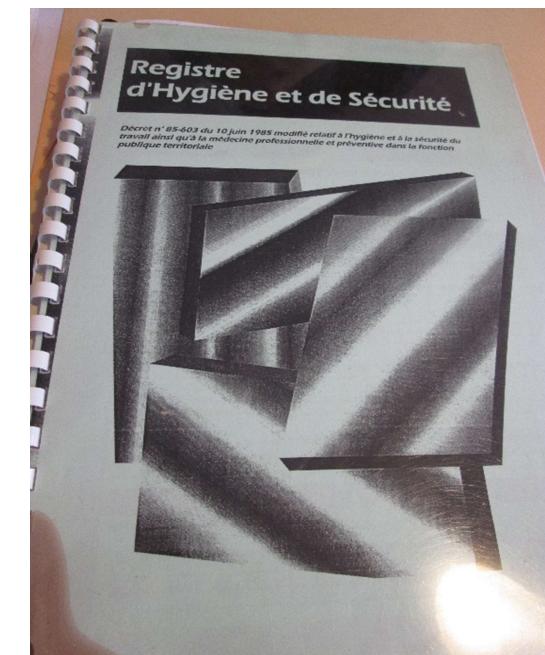
Envoyé en préfecture le 17/12/2025

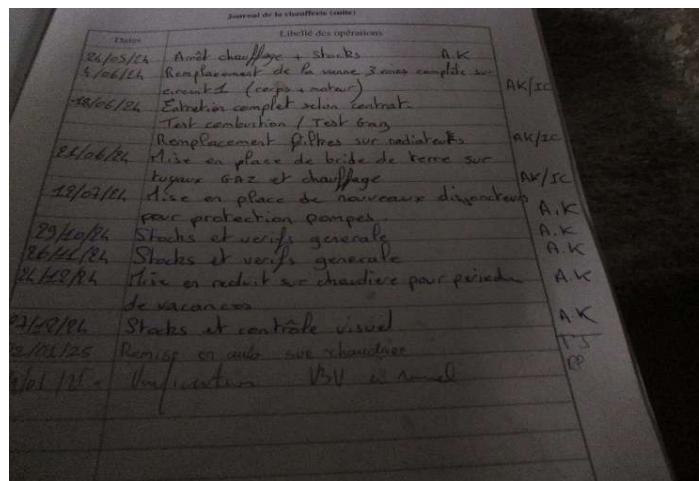
Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

**S<sup>2</sup>LO**

ID : 055-215501222-20251217-2025\_150-DE





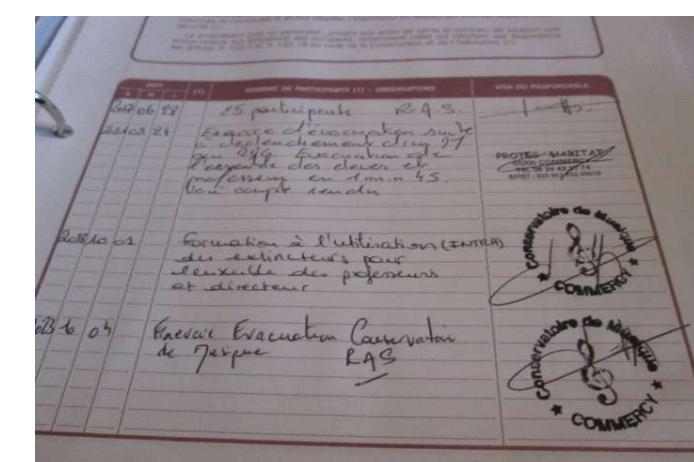
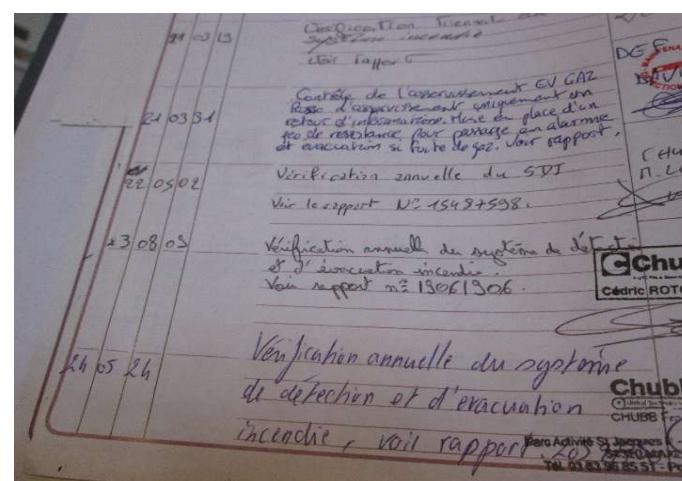
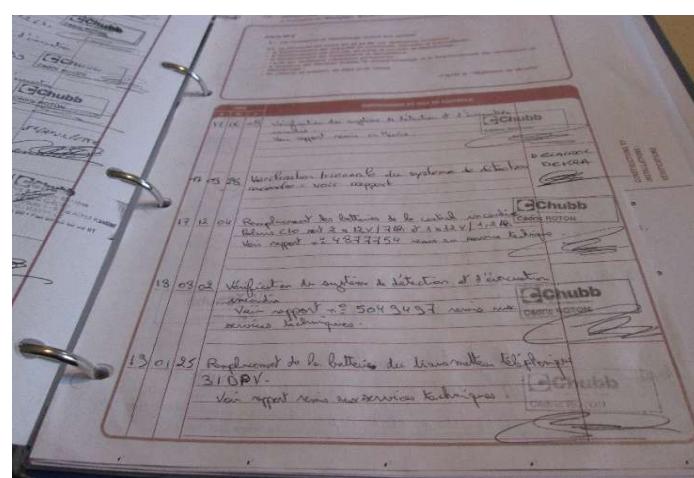
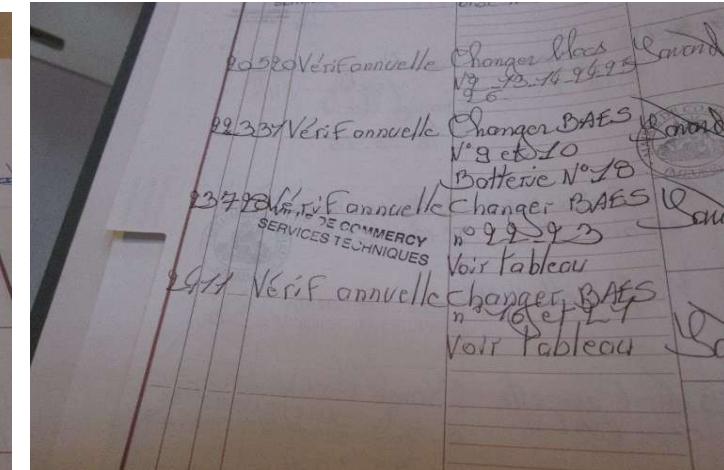
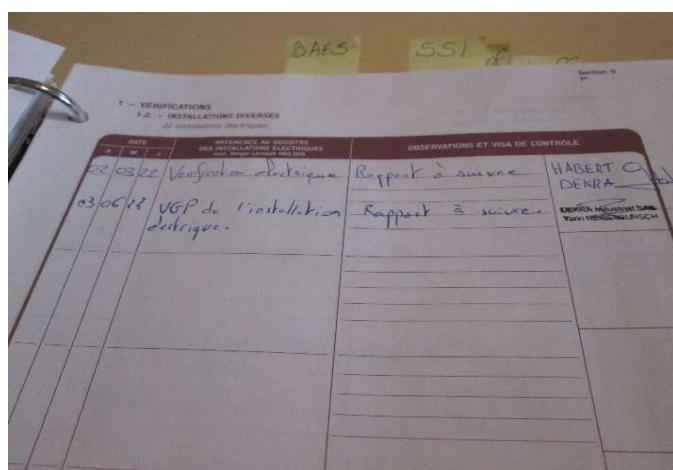
Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

**S2LO**

ID : 055-215501222-20251217-2025\_150-DE



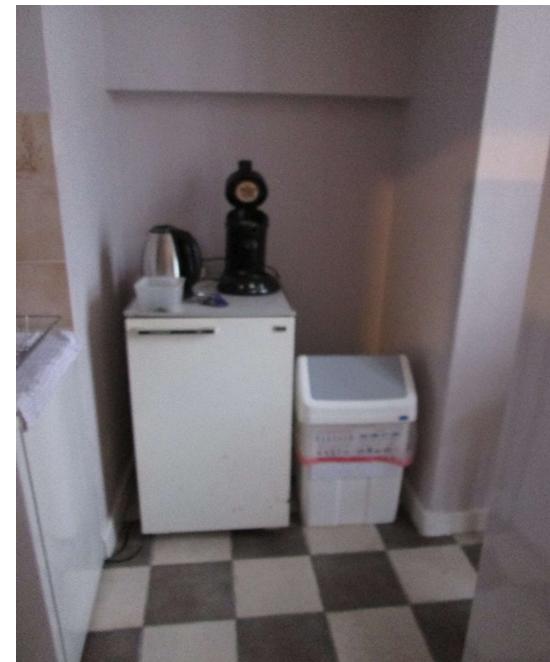
Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

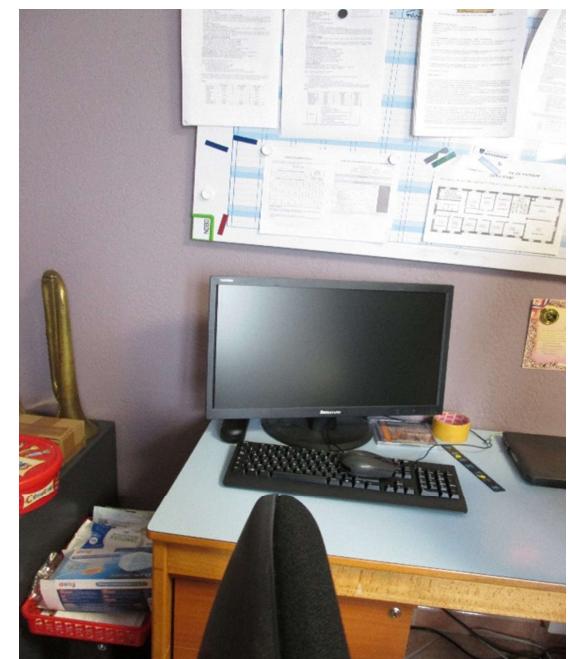
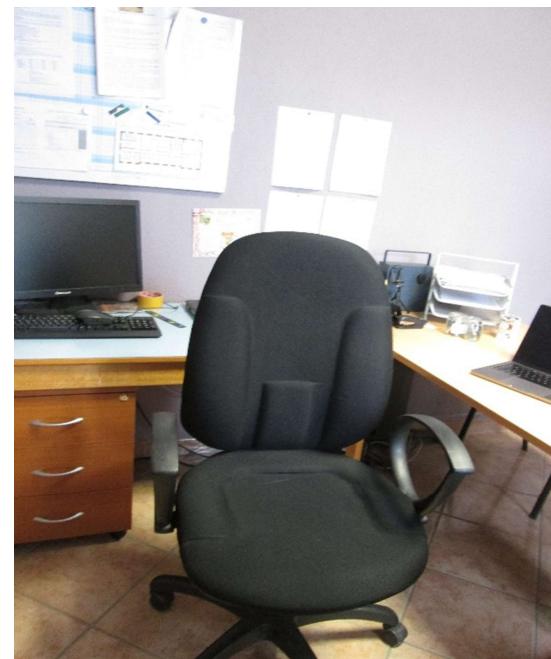
Publié le

**S2LO**

ID : 055-215501222-20251217-2025\_150-DE



## DIRECTION



## SECRÉTARIAT



## ENSEIGNEMENT MUSICAL



Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

**S2LO**

ID : 055-215501222-20251217-2025\_150-DE



Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

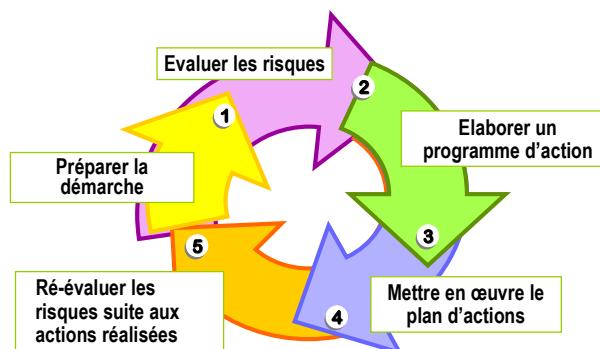
Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 055-215501222-20251217-2025\_150-DE

L'évaluation des risques est une étape essentielle d'une politique de Santé Sécurité au Travail. Elle permet de faire un bilan écrit de la situation générale de la collectivité en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail et de contribuer à l'élaboration d'un programme annuel de prévention.

*La démarche d'Évaluation des Risques Professionnels est une démarche structurée qui suit les étapes suivantes :*



*La démarche d'Évaluation des Risques Professionnels est une démarche structurée qui suit les étapes suivantes :*



## 1. Préparer la démarche

Cette étape est particulièrement importante. Elle permet à l'autorité territoriale de définir les objectifs, la méthode de travail, de constituer un groupe de travail et d'informer l'ensemble du personnel de la démarche.

### 1.1. Annoncer la création du document unique

- Mettre à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire et de la prochaine réunion de service le lancement de la réalisation du document unique. Rappeler l'obligation et l'intérêt d'élaborer un document unique pour la collectivité (expliquer le cadre réglementaire, l'objectif du document).
  - Motiver les élus et les encadrants, les faire adhérer à la démarche.
- Réfléchir aux moyens qui sont à disposition : moyens humains (assistants/conseillers de prévention, volontaires, etc.), moyens organisationnels (le temps, les locaux, etc.).

## 1.2. Constituer un Groupe de Travail

L'Autorité Territoriale doit constituer un groupe de travail composé d'agents, du secrétaire et d'élus (référents). Le nombre de personnes de ce groupe est fonction de la taille de la collectivité.

La mission du groupe de travail va être de piloter la démarche d'évaluation des risques professionnels.

- Le rôle des **élus référents**, du directeur général des services ou secrétaire ainsi que l'assistant de prévention est d'assurer le suivi de la démarche et de veiller à l'implication de l'ensemble du personnel.
- Les **agents référents** doivent avoir une sensibilité particulière à l'hygiène et la sécurité, être bien intégrés dans la collectivité et avoir de bons rapports avec leurs collègues de travail. Le rôle de ces agents est de mener concrètement sur le terrain la démarche d'évaluation des risques. Il est important que ces agents soient soutenus par une ou plusieurs personnes ayant un pouvoir de décisions.  
Idéalement, ces agents référents sont des assistants/conseillers de prévention.
- Des **acteurs extérieurs** (médecin de prévention, conseillers de prévention du centre de gestion, etc.) peuvent éventuellement être consultés pour aider le groupe de travail dans sa démarche.

## 1.3. Définition de la méthode de travail et détermination des unités de travail

Il est nécessaire que le groupe de travail choisisse la méthode d'intervention (étude de tous les services en parallèle, choix d'un service pilote, etc.) et procède au découpage des unités de travail.

## 1.4. Informer le personnel

Il s'agira d'informer l'ensemble des agents de la collectivité de la démarche d'évaluation des risques qui va être mise en place. Pour cela, il est nécessaire de réunir les agents avec l'appui des référents.

## 2. Évaluer les risques

Pour cette étape, les référents seront amenés à rencontrer les agents des différents services.

Cf. : la partie sur le contenu du document unique.

Dans cette étape, il s'agira :

- d'identifier les phases d'activité par unité de travail,
- de rechercher les sources de dangers et risques associés à ces activités,
- d'évaluer les risques conformément à la méthode d'évaluation retenue.

### 3. Élaborer un programme d'actions

Cette étape consiste à rechercher les mesures de prévention et de protections adaptées afin de réduire ou de supprimer les risques mis en évidence précédemment. Grâce à l'évaluation des risques et à leur hiérarchisation, il appartient au groupe de travail de prioriser les actions qu'il souhaite mener, de les planifier et d'établir à cet effet un programme d'actions.

Ce programme d'actions devra faire l'objet d'une validation en CST/FSSSCT.

### 4. Mettre en œuvre le plan d'actions

Il s'agira dans cette étape, en fonction du programme défini précédemment, de désigner un responsable pour chaque action. Ce responsable sera chargé soit de la mise en œuvre de l'action, soit de son suivi.

Les moyens humains, matériels et organisationnels devront être suffisants afin d'assurer la mise en œuvre des actions.

### 5. Réévaluer les risques suite aux actions réalisées

*L'évaluation des risques est une démarche d'amélioration continue qui ne s'arrête jamais.*

**Pour rappel :**

Le Document Unique doit être mis à jour :

- au moins une fois par an dans les collectivités d'au moins onze agents,
- que toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail est prise (notamment lors de toute transformation importante, d'un poste de travail, d'un changement de produit ou de l'organisation du travail),
- lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque est portée à la connaissance de l'employeur.

**Cette réévaluation permet la prise en compte des actions réalisées et permet ainsi de voir la marge de progression de la collectivité.**

**Annexe 2 : LES RISQUES**

1	<b>Risques de trébuchement, heurt ou autre perturbation du mouvement</b>
2	<b>Risques de chute de hauteur</b>
3	<b>Risques liés aux circulations internes de véhicules</b>
4	<b>Risques routiers</b>
5	<b>Risques liés à la charge physique de travail</b>
6	<b>Risques liés à la manutention mécanique</b>
7	<b>Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets</b>
8	<b>Risques liés aux agents biologiques</b>
9	<b>Risques liés aux animaux et aux insectes</b>
10	<b>Risques liés aux équipements de travail</b>
11	<b>Risques liés aux effondrements et aux chutes d'objets</b>
12	<b>Risques et nuisances liés au bruit</b>
13	<b>Risques liés aux ambiances thermiques</b>
14	<b>Risques liés aux interventions en espace confiné</b>
15	<b>Risques liés aux interventions en bordure d'eau</b>
16	<b>Risques d'incendie, d'explosion</b>
17	<b>Risques liés à l'électricité</b>
18	<b>Risques liés aux ambiances lumineuses</b>
19	<b>Risques liés aux rayonnements</b>
20	<b>Risques psychosociaux</b>
21	<b>Risques liés au travail isolé</b>
22	<b>Risques d'agression physique et/ou verbale</b>
23	<b>Risques liés au travail sur écran</b>
24	<b>Risques biologiques liés à la pandémie Covid-19</b>
25	<b>Risques liés au non respect de la réglementation</b>